



**PSA Aulnay : la direction condamnée à payer
à tous les salariés licenciés la prime gagnée par
les 4 mois de grève de 2013 !**

Paris, le 15 décembre 2015

La Cour d'Appel de Paris a confirmé, lundi 14 décembre 2015, la décision prise par le Tribunal de Grande Instance de Paris du 11 mars 2014, qui condamnait PSA en ordonnant l'application du point 3 du protocole de fin de grève du 17 mai 2013, de l'usine d'Aulnay-sous-Bois.

En effet, grâce à une grève, soutenue par la CGT, de plusieurs centaines de salariés pendant quatre mois, de janvier à mai 2013, une indemnité supplémentaire au PSE (plan de licenciement) de 19700 € avait été gagnée pour les salariés qui optaient pour un départ dans le cadre d'un « projet professionnel ». Mais après l'avoir versé à 550 salariés, la direction refusait de continuer à la donner.

Deux syndicats, la CGT et le SIA portaient l'affaire devant le tribunal pour non égalité de traitement.

Cette condamnation n'est qu'un peu de justice, même si elle est très loin de dédommager les 3000 salariés d'Aulnay-sous-Bois privés d'un seul coup de leur emploi suite à la décision de PSA de fermer définitivement une de ses usines les plus modernes du groupe, classée « excellence » qui fabriquaient la voiture la plus vendue du groupe, la C3.

Depuis, les actionnaires de PSA, dont la famille Peugeot, se portent très bien tandis que plusieurs centaines d'ouvriers sont toujours au Pôle emploi dont déjà plus d'une centaine en fin de droit, n'ayant pour vivre que l'indemnité d'ASS : 480 € par mois !

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central
Tel : 0660564403
Twitter : @JPierre_Mercier